

Saint-Bardoux Infos

Mars 2021

Le mot du maire

Dans la vie municipale, le mois de mars symbolise comme pour chacun d'entre nous bien sûr le retour du printemps. Mais il signifie aussi la réalisation du budget municipal de l'année. Pour 2021, notre budget d'investissement s'articulera autour de trois grands projets. Tout d'abord, après de nombreuses tractations administratives, nous allons commencer les travaux de réparation des bâtiments communaux, victimes de l'épisode de grêle de juin 2019. Cette charge, aussi lourde qu'inattendue, nous impose de hiérarchiser les dépenses. La réfection et la révision de l'ensemble des toits sera pleinement assurée, ainsi que les travaux de peinture liés aux dégâts causés par des infiltrations d'eau des toits. Le bon niveau de remboursement de l'assurance et le concours de Valence Romans Agglo vont nous permettre de limiter l'impact de la facture sur nos finances.

Par ailleurs, comme nous nous y étions engagés dans notre profession de foi, suite à un bilan effectué cet hiver, nous allons procéder à un grand chantier de rénovation énergétique de nos bâtiments. Cela passera par l'isolation des combles, le remplacement de vieux radiateurs électriques énergivores, et celui des volets de l'ensemble scolaire et de la mairie par des volets roulants répondant à des normes d'isolation poussées. Nous visons en outre une diminution de la consommation électrique en remplaçant l'ensemble des points d'éclairage de nos installations par des lampes Led. Nous aurions également aimé faire évoluer les modes de chauffage de nos bâtiments. Malheureusement, les contraintes budgétaires nous imposent de reporter à un peu plus tard cette opération. L'ensemble de ce très important chantier est rendu possible grâce au concours de subventions du SDED et du Département.

Le troisième projet porté pour partie cette année sera la route des Chênes. Afin de faire aboutir ce vieux dossier, nous venons de missionner un cabinet de maîtrise d'œuvre qui va nous assister dans la conception et la réalisation de l'ouvrage. Confier cette tâche à une entreprise spécialisée procède d'un objectif à la fois technique et économique. Nous sommes convaincus que, même si la prestation a un coût, le travail fait en amont nous permettra d'éviter des malfaçons et d'économiser sur le prix des travaux par le truchement des appels d'offres obligatoires au vu de l'importance du chantier. Dans un premier temps, les riverains de cette route seront bien évidemment associés à la conception du projet avant que nous n'en fassions une présentation publique.

Je terminerai ce mot par un remerciement sincère et chaleureux à l'équipe du CCAS et à la Mairie de Romans qui, en un temps record, soit moins de 12 heures, ont organisé auprès de nos concitoyens âgés de plus de 75 ans une campagne de vaccination exemplaire contre la covid 19. La très grande implication de l'équipe permettra, nous l'espérons, de lutter contre la maladie et d'en limiter les effets. Et si je vous invite à rester prudents dans le contexte actuel, il n'en convient pas moins de conserver notre optimisme, élément essentiel à notre santé. Comme le printemps revient chaque année, de nouveaux beaux jours moins anxiogènes se signaleront certainement bientôt pour égayer nos vies.



Le maire, Etienne Larat,
entouré de ses conseillers municipaux
le 25 janvier 2021

Concluement

Sommaire

Informations municipales	p. 2
Carte des producteurs locaux	p. 4
Informations intercommunales	p. 6
Informations diverses	p. 8
Compte-rendu des Conseils Municipaux ...	p. 11



Informations municipales

UN CCAS SUR LA BRECHE

Avec 94 courriers envoyés, il y a d'abord eu la distribution des paniers de fin d'année aux aînés de la commune : une livraison à domicile pour ceux qui le souhaitent et un retrait en salle des fêtes pour ceux qui le préféreraient. Le CCAS avait eu recours pour l'opération aux services du Régal fermier et n'a vraiment enregistré aucune plainte ni avis de mécontentement !

Le sapin face à l'église a été décoré de guirlandes électriques achetées par la Mairie. Une réalisation magique et un spectacle hors pair, dont la réputation n'est plus à faire.



Dans le même temps les enfants de notre école s'étaient appliqués à décorer les petits arbres du parking. Cela méritait bien le goûter qui leur a été offert dans la foulée par les membres du CCAS, tous enchantés de partager ce moment festif avec notre jeunesse et les personnels éducatifs qui l'encadrent.

Enfin, mettons au crédit du CCAS le bel accompagnement à la vaccination contre la covid qui a été le sien récemment pour les plus de 75 ans et auquel Monsieur le Maire rend hommage en première page de ce journal.



REMBLAIS ET DEBLAIS : ATTENTION !

Les remblais et déblais, juridiquement appelés « exhaussements et affouillements du sol », font l'objet d'un règlement du PLU. Sauf s'ils sont nécessaires à l'exécution d'un permis de construire, les travaux de remblai ou de déblai sont soumis :

- à déclaration préalable dans le cas où la superficie excède 100 m² et la hauteur ou la profondeur dépasse 2 mètres (article R.421-23 du Code de l'Urbanisme),
- à permis d'aménager dans le cas où la superficie excède 2 ha et la hauteur ou la profondeur dépasse 2 mètres (article R.421-19 du Code de l'Urbanisme).

« Les affouillements du sol sont soumis à autorisation au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (à l'exception des affouillements rendus nécessaires pour l'implantation des constructions bénéficiant d'un permis de construire et des affouillements réalisés sur l'emprise des voies de circulation), lorsque les matériaux prélevés sont utilisés à des fins autres que la réalisation de l'ouvrage sur l'emprise duquel ils ont été extraits et lorsque la superficie d'affouillement est supérieure à 1 000 mètres ou lorsque la quantité de matériaux à extraire est supérieure à 2 000 tonnes (voir la définition "carrières").

En outre, ces réalisations peuvent également être concernées par une procédure relative à la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 (rubriques 2.4.0 et 2.7.0 de la nomenclature des opérations soumises à l'autorisation ou à la déclaration en application de l'article 10 de cette loi. »

Un courrier spécifique sera envoyé aux propriétaires ainsi qu'aux entreprises de TP qui ont été repérés déversant de la terre ou des gravats sur la commune de Saint-Bardoux sans autorisation préalable.

Merci pour votre compréhension.

UN MARCHÉ LOCAL A SAINT-BARDOUX ? OUI, SANS DOUTE !

En raison d'une situation sanitaire encore très incertaine, le marché local que la mairie souhaite promouvoir sera ponctuel et modeste. Il privilégiera la présence et la promotion des producteurs de notre commune présentés pages suivantes. Mais il pourra également, le cas échéant, être ouvert à quelques producteurs des communes limitrophes, à la fois pour créer du lien et diversifier l'offre. Enfin il aura lieu en soirée, afin que le plus grand nombre puisse y participer. La commission développement durable et agriculture a arrêté son choix sur la date du vendredi soir 25 juin 2021. Si la conjoncture ne s'y oppose pas, la manifestation devrait se dérouler selon le programme suivant :

- De 16h à 20h : marché avec buvette et snacking, localisé autour de la salle des fêtes ;
- 20h : concert près de la salle des fêtes ou sous les marronniers de la mairie.

La municipalité invite tous les administrés à venir y faire un petit tour. Il faut soutenir nos producteurs locaux et redonner chaleur et vie à notre beau village.

Carte des producteurs locaux

Dans la volonté de promouvoir le produit local, nous vous présentons les producteurs en vente directe sur la commune de Saint-Bardoux. Tous acceptent l'idée de participer au marché local que la municipalité se propose de mettre en place au mois de juin.

La Chèvre à Dorey – Christian Dorey



Activité principale : fabrication artisanale de tommes de chèvre

Autres productions : saucisson, terrine, nectar d'abricot...

Autre activité : aubergiste

470 B, route de la Plaine

06 26 49 35 76

cdorey@wanadoo.fr

www.bienvenue-a-la-ferme.com

Michaël Maisonnat

Activité principale : producteur de fruits (poire, abricot, noix) et de légumes (cardons)

Autre activité : viticulteur

5 chemin des Brayes

06 79 71 50 84

Julien Pozin

Activité principale : Production maraîchère (petits pois, courgette, asperge, cornichon...) et fruitière (abricot)

Autre production : œufs

985, route de Romans

06 81 71 08 85



La Ferme Capra

Activité principale : fabrication artisanale de tommes de chèvre

785 B route des Voyrazier

04 75 71 55 38

sandrine.pozin@laposte.net

<https://www.tomme-capra.fr>



Informations intercommunales

VIVE LES VACANCES !

Durant les vacances, l'Agglo met en place un programme d'activités pour les enfants :



CAP SUR TES VACANCES propose des activités de loisirs aux enfants de 6 à 11 ans : du sport, des arts, de la culture, des sorties à la journée et des formules stages découvertes et camps à la semaine.

Un service de bus gratuit est proposé pour faciliter l'accès aux activités.

Anim2Prox propose un maximum d'activités de loisirs pour les jeunes de 11 à 17 ans : séjours à thème, ateliers, stages mais aussi sorties à la journée ou à la semaine. Toutes les activités sont encadrées par un animateur ou une animatrice.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le 04 75 72 84 53 ou vous rendre aux adresses suivantes :

Service Enfance – Cap sur tes vacances / Anim2Prox
Bâtiment Enfance - Jeunesse Le barrage
70 rue André-Marie Ampère
Pizançon - Chatuzange-le-Goubet

capsurtesvacances@valenceromansagglo.fr
anim.jeunes@valenceromansagglo.fr

CALENDRIER DES BENNES TOURNANTES

Le dispositif des bennes tournantes apporte un service complémentaire aux communes éloignées des déchèteries. Jusqu'à présent composé d'une benne « ferraille » et d'une benne « encombrants », il a été décidé de faire évoluer cette organisation pour permettre un meilleur tri des déchets. Ainsi, à compter de cette année, vous pourrez également apporter :

- cartons
- mobilier
- déchets d'équipements électriques et électroniques

La Recyclerie Nouvelle R sera également présente pour récupérer certains objets et matériaux en bon état afin de leur donner une seconde vie et vous sensibiliser au réemploi. Pour rappel :

- il vous sera demandé un justificatif de domicile avant tout dépôt dans les conteneurs
- seuls les déchets mentionnés ci-dessus seront acceptés
- les cartons devront être vides et mis à plat
- le mobilier devra être démonté ou cassé pour être plus facilement déposé dans la benne

Les bennes tournantes auront lieu les samedis de 8h30 à 12h30 selon le calendrier suivant :

Secteur	Lieu	Dates
Vallée de l'Herbasse Est	Parking en face de la salle polyvalente Miribel	➤ 10 avril ➤ 12 juin ➤ 11 septembre ➤ 6 novembre
Vallée de la Savasse	Intersection RD52 et chemin de la Jassaudière Montmiral	➤ 17 avril ➤ 19 juin ➤ 18 septembre ➤ 13 novembre
Vallée de l'Herbasse Ouest	Parking usine Lyon Biscuit 195 A impasse de l'industrie Clérieux	➤ 24 avril ➤ 25 septembre

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Valence Romans Agglo
Direction Gestion des déchets
04 75 81 30 30
valenceromansagglo.fr

Recyclerie Nouvelle'R
04 69 28 62 09
recyclerie-nouvelle-r.fr

A PROPOS DES CHIENS ERRANTS

Chers administrés, n'en prenez pas ombrage, mais des plaintes étant parvenues à la mairie de Saint-Bardoux concernant des chiens errants sur notre commune, nous tenons à vous rappeler la loi :

Le pouvoir de police générale du maire

« En confiant au maire la responsabilité d'exercer la police municipale au sein de sa commune afin de veiller au maintien de l'ordre public, les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT habilite celui-ci, à titre général, à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation.

La responsabilité de la commune peut être engagée sur le fondement de la faute dans le cas contraire. (...)

Le maire est donc tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre, il doit prendre un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux.

La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal.

Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes... »

C'est à ce titre que nous vous prions de veiller à ce que votre ou vos chiens ne constituent en rien une entorse à la loi. Par ailleurs, un chien peut avoir échappé à la vigilance de son maître ; il peut aussi, hélas, avoir été abandonné ! Il en va de notre responsabilité à tous.

Soyons donc solidaires ; soyons-le pour notre municipalité ; soyons-le également pour les animaux que nous avons le devoir de protéger.

Un grand merci à tous.

Informations diverses

NECROLOGIE

Ce 4 février 2021, Roger Pessiné, le doyen de notre commune, a rejoint Danielle, son épouse. Nous ne le verrons plus sillonner les chemins de Saint-Bardoux avec son tracteur ou sa petite 106 blanche, casquette ou chapeau de paille vissés sur la tête. Il laissera le souvenir d'un homme travailleur, qui a consacré toute sa vie à son exploitation agricole, sans jamais oublier les moments de partage et de convivialité : conseiller municipal pendant 12 années et toujours présent lors des fêtes du village avec ses chèvres ou son vieux tracteur pour assurer le spectacle.

Au printemps dernier, nous pouvions encore le surprendre dans son atelier de préparation des asperges, en train de trier et couper ce délicieux légume si apprécié des connaisseurs.

La vente à la ferme était toujours un moment d'échange, et, pour les plus initiés, lorsque midi approchait, il n'était pas rare que la transaction se déplaçât dans la pièce de la chaudière autour d'un Pemod... Il aimait discuter. Il appréciait cette chaleur humaine, même si parfois il pouvait sembler « indifférent », surtout quand il était derrière un volant ; mais là, c'était de la prudence !

Une nouvelle saison des asperges va bientôt débiter, sans lui. Mais ses enfants et ses petits enfants ont repris le flambeau pour notre plus grand plaisir.



Roger, en 1986,
lors de la fête du centenaire du village
assurant le spectacle du haut de son Algaier

QU'EST-CE QUE BLOCTEL ?

Qui n'a pas été dérangé par un appel téléphonique où, derrière un service prétendument proposé, se cache un démarchage commercial plus ou moins agressif et intéressé ?

Le gouvernement a mis en place une plateforme internet destinée, sinon à éradiquer ces pratiques intrusives et pas toujours bienveillantes, au moins à en limiter la fréquence et l'impact. Il s'agit d'un service gratuit qui permet notamment de protéger les numéros de téléphone pendant une durée de trois ans renouvelables ou de déposer une réclamation suite à un démarchage téléphonique jugé inopportun. Les habitants de la commune intéressés peuvent contacter la mairie afin de s'inscrire sur la plateforme ou se rendre directement à l'adresse mail suivante :

www.bloctel.gouv.fr

SPORTS ET LOISIRS

Depuis le 24 octobre 2020, l'association SPORTS et LOISIRS subit comme les autres associations les conséquences de la situation sanitaire. Celle-ci nous impose des conditions de fonctionnement difficiles et ne nous permet plus de nous retrouver à l'occasion des cours organisés par Lucie à la salle des fêtes. Nécessité fait loi. Néanmoins, Lucie a réagi en nous proposant ses cours par vidéo, ce qui permet à nos adhérentes de les suivre soit en direct soit en replay, ceci en attendant la réouverture de la salle des fêtes. De notre côté, nous avons décidé de rebondir en proposant pour la rentrée de septembre 2021 des réductions à nos adhérentes abonnées afin de leur témoigner notre reconnaissance et de les remercier de leur bienveillance. Pour cette nouvelle année, l'association vous souhaite :

ENERGIE, JOIE et DOUCEUR

Et toute LA PERSEVERANCE voulue pour mener vos projets à bien !

Sports et Loisirs
COLLAVET Françoise
Francoise-collavet@orange.fr

LA RESIDENCE CHABRILLAN

UNE REPONSE CONCRETE A L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VIEILLISSANTES

Valence Romans Habitat nous informe de la livraison très prochaine (avril 2021) de la « Résidence Chabrilan » sur la commune de Clérieux. Imaginée en lien avec Aésio Santé, spécialiste reconnue du service à la personne, il s'agit d'une résidence de 19 logements adaptée aux séniors.

Voici une liste non exhaustive des avantages qu'offre cette résidence :

- Des logements adaptés aux seniors (13 T2 & 6 T3)
- Tous les commerces de proximité à moins de 200 mètres
- Un espace commun dédié aux activités pour les résidents
- Un lieu de vie sécurisant
- Un accompagnement favorisant le bien vieillir
- Une vie sociale dynamique
- Un référent de vie sociale présent sur la résidence

Pour toutes questions relatives aux conditions d'entrée, aux loyers ainsi qu'aux prestations proposées, vous êtes invités à vous rapprocher de la Responsable du développement commercial qui apportera toutes les réponses à vos interrogations :

Sabine LASALLE : 06 32 69 33 33
s.lasalle@valenceromanshabitat.fr

A PROPOS DE LA VACCINATION

La campagne de vaccination contre la Covid 19 commencée depuis le mois de janvier ne doit pas faire oublier que d'autres vaccins ont permis de faire reculer de manière significative l'apparition et la transmission de nombreuses maladies graves, comme la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Nous vous informons que des séances de vaccinations publiques et gratuites sont organisées par le département pour l'année 2021. Elles s'adressent à toutes les personnes de plus de 6 ans qui souhaitent mettre à jour leur(s) vaccin(s) et se déroulent tous les premiers jeudis de chaque mois de 12 h à 14 h.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Brousse au 04 75 70 89 00

C.M.S. de Romans - La Monnaie
37, rue Seignobos
26 100 Romans-sur-Isère

mbrousse@ladrome.fr

COURSE CYCLISTE

Une course cycliste empruntera les routes de la commune de Saint-Bardoux dimanche 18 avril. A cette occasion, la route du Lat sera fermée toute la journée à la circulation dans le sens de la descente.

INSOLITE

Quelle n'a pas été la surprise de monsieur Manfredi au printemps dernier en constatant qu'une colonie de cigognes avait élu domicile le temps d'une nuit sur le toit de l'église de Saint-Bardoux ! Nous le remercions pour l'envoi de ces quelques clichés, qui prouvent qu'il n'a pas rêvé, apportent un peu de rêve dont nous avons bien besoin en ces temps moroses de pandémie...

